COUR SUPÉRIEURE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°:

500-06-000770-152

DATE:

10 février 2016

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : L'HONORABLE CHANTAL CHATELAIN, J.C.S.

MAXIME ROUSSEAU-GODBOUT

Demandeur

C.

VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL INC. ET AL.

Défendeurs

ORDONNANCE

(Suspension)

- [1] CONSIDÉRANT que le 27 octobre 2015, le demandeur a introduit une requête pour autorisation d'exercer une action collective et une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ dans le présent dossier;
- [2] CONSIDÉRANT qu'un recours similaire a été introduit la journée précédente, soit le 26 octobre 2015, dans l'affaire *Celso Catucci c. Valeant Pharmaceuticals International Inc.* (540-06-000011-157) par le bureau Faguy & Co. Barristers & Solicitors Inc. (« **dossier Catucci** »);

RLRQ, c. V-1.1.

500-06-000770-152 PAGE : 2

International Inc. (540-06-000011-157) par le bureau Faguy & Co. Barristers & Solicitors Inc. (« dossier Catucci »);

- [3] CONSIDÉRANT que le 7 décembre 2015, le demandeur a introduit une requête demandant au Tribunal de suspendre le dossier Catucci (« **requête en suspension** »);
- [4] CONSIDÉRANT que les procureurs respectifs des demandeurs Rousseau-Godbout et Catucci ont par la suite convenu d'une entente de collaboration voulant que le présent dossier soit suspendu et que le dossier Catucci procède;
- [5] CONSIDÉRANT que les demandeurs Rousseau-Godbout et Catucci consentent à l'entente de collaboration;
- [6] CONSIDÉRANT que la requête en suspension est en conséquence devenue sans objet;
- [7] CONSIDÉRANT que le demandeur retire sa requête en suspension;
- [8] CONSIDÉRANT les principes découlant des arrêts Schmidt c. Johnson & Johnson inc., 2012 QCCA 2132 et Hotte c. Servier Canada inc., 1999 CanLII 13363 (QCCA);
- [9] CONSIDÉRANT l'intérêt des membres et les intérêts de la justice;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

- [10] **CONFIRME** le retrait de la requête en suspension du demandeur datée du 7 décembre 2015 visant le dossier *Celso Catucci c. Valeant Pharmaceuticals International Inc.* (540-06-000011-157);
- [11] **ORDONNE** la suspension du présent dossier jusqu'au jugement final dans l'affaire *Celso Catucci c. Valeant Pharmaceuticals International Inc.* (540-06-000011-157);

[12] SANS FRAIS DE JUSTICE.

CHANTAL CHATELAIN, J.C.S.

M^e Samy Elnemr SISKINDS DESMEULES Avocat du demandeur

M^e Éric Préfontaine OSLER HOSKIN & HARCOURT LLP Avocats des défendeurs